STARTUP

GUIDE INVESTISSEUR 2015

Vous souhaitez diversifier votre patrimoine ? Vous êtes soucieux du choix de vos placements ? Vous êtes avant tout motivés par une aventure entrepreneuriale ? WiSEED vous offre diverses solutions d'investissement via sa plateforme de crowdfunding WiSEED.com.

WiSEED aide les projets innovants, porteurs de valeurs sociétales en contribuant à l'évolution de l'économie.
Vous pouvez, vous aussi, soutenir l'innovation, moteur essentiel de la croissance et de la création de richesses et d'emplois !

Redonnez du sens à votre épargne et devenez, aux cotés d'autres investisseurs, un acteur de taille dans la création d'emplois en France !

WISEED

Il était une fois WiSEED…

En 2008, le financement participatif des startups ou de toute autre entreprise n'existe nulle part dans le monde. Deux hommes décident de réinventer l'économie et créent WiSEED, l'Equity Crowdfunding est né !

Mi 2015, les chiffres parlent d'eux-mêmes : une communauté de plus de 50 000 membres qui a investi plus de 20 millions d'euros dans 60 startups. Et à la clef, déjà 350 emplois créés !

En 2020, le marché de la finance participative est estimé par Forbes à 1 000 milliards de dollars. WiSEED souhaite accroître son avance dans un environnement réglementaire favorable grâce à sa capacité d'innovation.

Avec ce guide, WiSEED vous présente les fondamentaux de l'equity crowdfunding, ses intérêts et vous détaille le processus d'investissement

N°1

Du crowdfunding à l'Equity Crowdfunding

Le crowdfunding (crowd : foule ; funding : financement), plus communément appelé finance participative permet à des particuliers de se regrouper pour financer un projet.

Il en existe 3 formes :

- Le don sans contrepartie (l'épargnant ne tire aucune compensation) ou avec contrepartie (l'épargnant tire une compensation non financière de son don)
- Le prêt (avec ou sans intérêt)
- La prise de participation au capital ou Equity Crowdfunding (modèle WiSEED)

L'Equity Crowdfunding vous permet de devenir actionnaire de la société en recherche de fonds.

Ci-dessous un schéma détaillé de la finance participative via WiSEED :

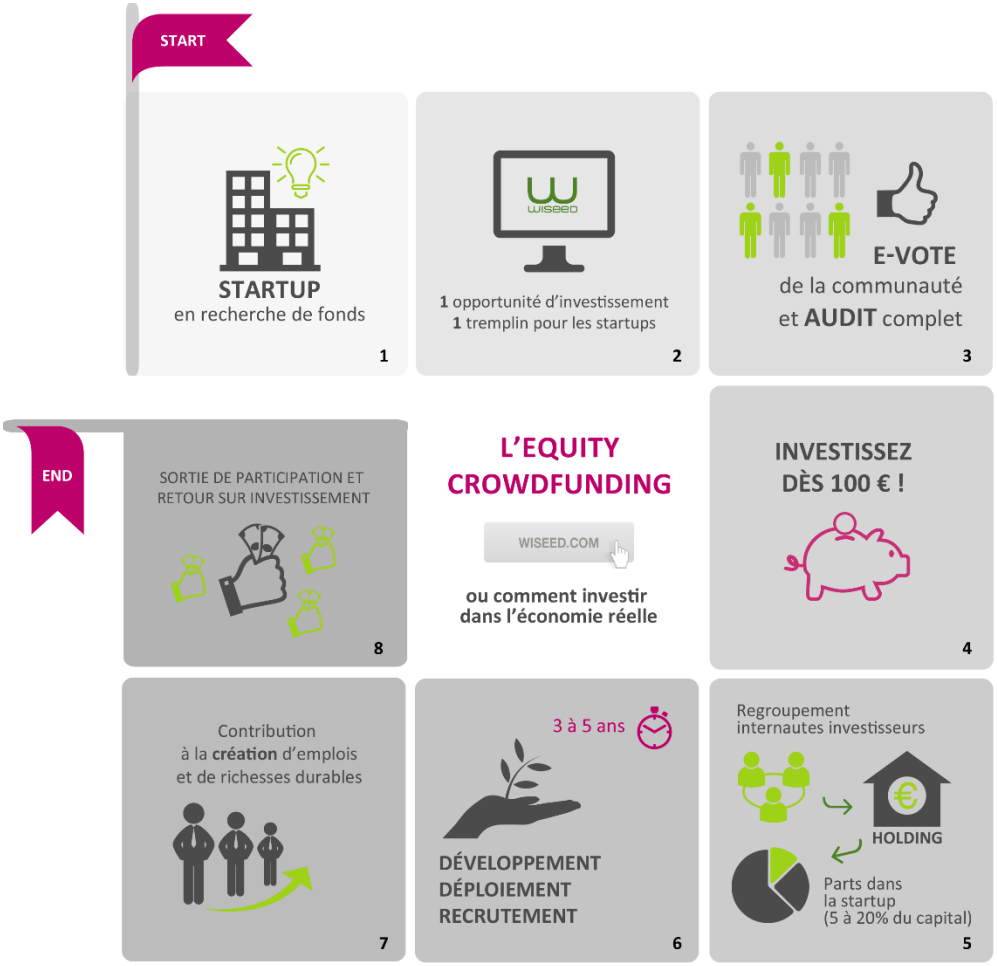

N°2

WiSEED

Conseiller en Investissements Participatifs

WiSEED, née en 2008, est la 1ère plateforme au monde à avoir été créée dans le domaine de l'equity crowdfunding. Son statut de pionnier et de leader l'a amené à jouer un rôle important dans la mise en place d'une réglementation adaptée. La France a ainsi créé en 2014 le statut de Conseiller en Investissements Participatifs.

Après une étude approfondie de son dossier par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), WiSEED a été accréditée (immatriculée ORIAS sous le numéro 13000606) le 17 octobre 2014.

L'AMF reconnait ainsi la capacité de WiSEED à répondre aux règles de bonne conduite visant à protéger les investisseurs.

Notre mission

Contribuer au développement des modèles économiques de demain en financant de jeunes entreprises innovantes

Permettre aux investisseurs particuliers d'avoir accès à des opportunités d'investissement dans des secteurs divers et variés

Offrir aux investisseurs un retour sur investissement attractif

Démocratiser le financement participatif de startups et PME en développement

N°3

Le modèle d'intervention de WiSEED

WiSEED regroupe les investissements individuels au sein d'une société intermédiaire (« holding ») dédiée à chaque startup.

Ce modèle permet de :

- **Donner plus de pouvoir aux souscripteurs.**
- **Préserver et de garantir leurs intérêts communs.**
- **De faciliter les co-investissements avec d'autres acteurs et la négociation de la sortie future des actionnaires individuels.**
- **De simplifier la relation actionnariale pour le dirigeant de la startup.**

Cette holding détient en général entre 5% et 20% du capital de la startup. Elle siège systématiquement, via un représentant de WiSEED, dans un des organes de gouvernance de la startup.

Il est également possible, pour les investisseurs qui souhaitent investir des montants importants, d'entrer directement au capital de la startup.

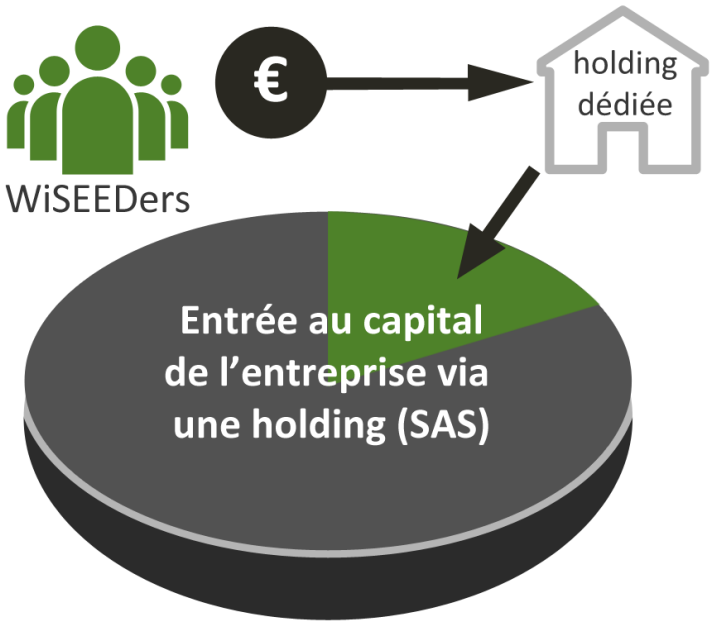

Avantageuse pour tous, la holding facilitera la future sortie du capital de l'entreprise

LA VIE D'UN PROJET CHEZ WISEED

01. La revue initiale

Actions de WiSEED	Actions des WiSEEDers
Réception puis sélection des projets les plus pertinents	...

15 jours

02. E-vote de la communauté

Actions de WiSEED	Actions des WiSEEDers
Coaching et assistance des dirigeants Animation de la communauté	Découverte des startups sélectionnées et vote Echanges avec les dirigeants sur un blog dédié

1 mois

03. La Due Diligence

Actions de WiSEED	Actions des WiSEEDers
Audit complet, négociation de la valorisation et du pacte d'actionnaires	...

1 mois

04. La levée de fonds

Actions de WiSEED	Actions des WiSEEDers
Planification de débats dirigeants / investisseurs Création d'une holding dédiée	Echanges avec les dirigeants Accès aux offres, investissement

2 mois

05. Le suivi de participation

Actions de WiSEED	Actions des WiSEEDers
Accompagnement de la startup, accès aux AG Rendu de reporting régulier	Accès à vos placements et aux reporting

5 à 8 ans

06. La sortie

Actions de WiSEED	Actions des WiSEEDers
Optimisation des intérêts mutuels Distribution des plus-values	Réception des plus-values de cession* *Attention: Les plus-values de cession ne sont pas systématiques. Par ailleurs investir dans une startup comporte des risques pouvant causer la perte totale de votre investissement.

N°4

La fiscalité

Sur WiSEED, la majorité des opérations ouvrent droit à une réduction fiscale.

Un projet est concerné lorsque la mention « Défiscalisation ISF et/ou IR » est indiquée sur la fiche descriptive du projet.

Lorsque vous investissez dans une startup dont la fiche comporte cette mention, vous pourrez bénéficier d'une réduction de 18% de votre investissement sur l'IR et de 50% de votre investissement sur l'ISF, quel que soit le montant engagé (minimum : 100 €). WiSEED vous fournira l'attestation fiscale dans votre Portefeuille client.

Dans la plupart des cas, vous avez aussi la possibilité de placer les actions que vous avez acquises sur un PEA (Plan Epargne en Actions) ou **sur un PEA-PME** ce qui vous permet de bénéficier, sous conditions, d'exonération d'impôt sur les dividendes et les plus-values.

WiSEED vous recommande de vous rapprocher de votre banque pour de plus amples informations (notamment sur le processus et les frais parfois très élevés).

ATTENTION : réduction fiscale et PEA ou PEA-PME ne sont pas cumulables

Quelle est la procédure pour investir via un compte PEA ou PEA-PME ?

- **Si vous n'avez pas de compte PEA ou PEA-PME**, renseignez-vous auprès d'un ou plusieurs établissements bancaires afin d'en ouvrir un.

- **Si vous avez déjà un compte PEA ou PEA-PME, interrogez votre banque pour connaître :**
  - les coûts liés à l'achat, la garde et la vente de titres NON CÔTÉS (pouvant aller jusqu'à plus de 300 € la ligne…)
  - la procédure pour l'inscription de ces titres

- **Ensuite, si les conditions de votre banque vous conviennent :**
  - lors de votre souscription à une opération sur la plateforme WiSEED, choisissez le moyen de paiement « virement PEA »
  - quelques semaines après (le temps de collecter suffisamment pour conclure l'opération), nous vous transmettons un « Pack PEA » dans lequel vous trouverez des documents demandés par la plupart des banques
  - vous transmettez ces éléments à votre teneur de compte
  - la banque effectue le virement vers le compte capital de la société
  - nous vous envoyons une attestation de souscription PEA, que vous devez envoyer à votre banque.

N°5

Le suivi des participations
et le retour sur investissement

Le suivi

Une fois la levée de fonds effectuée, l'entreprise dans laquelle vous avez investi fournit une information trimestrielle au représentant de la holding (reporting) **pour vous tenir informé de son activité.**

WiSEED met tout en œuvre pour vous fournir ces informations en temps et en heure.

Vous trouverez sur wiseed.com, un espace dédié au suivi de vos participations. Il vous suffit de vous rendre dans « Mon Compte » puis « Portefeuille ».

Retours sur investissement

Ils peuvent provenir de deux sources :

- **Les dividendes** qui peuvent être versés chaque année par l'entreprise (en début d'activité, les résultats excédentaires, s'ils existent, sont souvent réinvestis dans l'entreprise)
- **La plus-value de cession** lors de la cession des titres

La revente des titres interviendra principalement lors des évènements suivants :

- Rachat des titres par les dirigeants ou par des actionnaires déjà présents au capital
- Entrée de nouveaux investisseurs lors d'une nouvelle augmentation de capital
- Cession de la société à un tiers (fonds d'investissement, entreprise du secteur etc.)
- Cotation sur un marché financier

Investir dans des startups peut-être très enrichissant, mais cela implique un certain nombre de risques, merci de vous référer à la partie suivante (N°6) afin d'en prendre connaissance.

N°6

Les facteurs de risque

Investir dans des startups peut être très enrichissant, mais cela implique un certain nombre de risques. **Si vous choisissez d'investir via la plateforme WiSEED, vous devez connaître et accepter ces 4 points importants :**

- La perte possible de 100% du capital investi (maximum)
- L'absence de liquidité
- La rareté des dividendes
- Une dilution du capital

Dans l'univers du capital risque, la statistique partagée suivante est couramment véhiculée :

<u>Sur 10 entreprises investies</u> :

- **3 seront liquidées (perte totale de l'investissement)**
- **2 permettront un multiple de 10 et +**
- **le gain des 5 dernières sera compris entre x1 et x3**

N°7

Les frais prélevés par WiSEED

Sur **WiSEED**, la phase d'inscription est entièrement gratuite.

Pour faire fonctionner la holding, des frais de gestion sont prélevés sur le montant total collecté : 5% généralement (avec un minimum de 5 000 € et un maximum de 1,5 % par an pendant 5 ans) **qui restent en compte courant dans la holding.**

Par exemple, pour 100 000 € collectés, 95 000 € sont investis dans la startup, et 5 000 € servent à financer la vie de la holding.

WiSEED siège dans un organe de gouvernance de la startup afin d'une part d'assurer les intérêts des investisseurs et d'autre part d'accompagner les dirigeants en leur faisant bénéficier de son expertise et de son réseau.

Une commission de succès égale à 20% (hors prélèvements sociaux et impôts) **de la plus-value nette réalisée par les investisseurs sera perçue par WiSEED.** Avec ce modèle économique, WiSEED partage le risque avec vous et veille au mieux des intérêts de tous.

N°8

L’histoire d’ANTABIO

En 2010, Marc Lemonnier revient des Etats-Unis et fonde Antabio, une startup de biotechnologie dédiée à la découverte de molécules pour prévenir et traiter les infections résistantes aux antibiotiques.

Pour développer son activité, Antabio avait besoin de 300 000 €.

Dans un premier temps, Marc Lemmonier s’adresse aux acteurs de financement classique (banques, business angels), mais n’ayant pas de preuve concrète de son concept, aucun ne donne suite.

Il choisit alors WiSEED et sa communauté pour lever des fonds, et collecte plus de 300 000 € en moins de 3 mois.

Grâce à cet argent, Antabio se développe et prouve rapidement l’intérêt de son concept ce qui lui vaut d’être récompensée par le prix « Wellcome Trust Seeding Drug Award » que lui décerne la prestigieuse fondation du même nom.

Ce prix doté de plus de 4,5 millions d’euros a permis à Antabio de poursuivre ses recherches contre les bactéries résistantes aux antibiotiques et aux WiSEEDers de réaliser une sortie positive avec un TRI de 43% (rendement annuel net), 18 mois seulement après leur investissement.

Antabio en quelques chiffres

207 investisseurs particuliers financent Antabio à hauteur de **309 700 €** sur la plateforme WiSEED

18 mois plus tard, **538 533 €** sont redistribués aux investisseurs qui réalisent une sortie positive avec un TRI de 43 % (rendement annuel net)

N°9

Comment faire ?

Pour participer à la sélection des projets et investir, vous devez au préalable vous inscrire sur www.wiseed.com et compléter votre profil investisseur.

Conformément à la réglementation en vigueur, il vous sera demandé de répondre au KYC et à un bref test d'adéquation, ensuite vous devrez nous fournir des documents prouvant votre identité :

- La copie de votre pièce d'identité (Passeport ou carte nationale d'identité en court de validité. Pour les personnes étrangères une pièce d'identité supplémentaire avec photo sera demandée)
- La copie d'une attestation de domicile de moins de 3 mois à votre nom (facture d'énergie, eau, téléphonie fixe, internet, assurance habitation, attestation fiscale (factures de téléphonie mobile refusées). S'il vous est impossible de joindre un justificatif de domicile, une attestation d'hébergement peut être acceptée en compagnie d'une lettre dument signée par le propriétaire, de sa pièce d'identité et d'une attestation de domicile de moins de 3 mois à son nom)

En fonction de votre stade d'inscription, des modules et des fonctionnalités vous seront accessibles. Il est ainsi préférable de compléter entièrement votre profil afin d'accéder à l'ensemble de l'offre WiSEED.

Une fois votre profil complété et validé par WiSEED, vous aurez accès à l'ensemble des fonctionnalités de la plateforme.

Vous pourrez ainsi sélectionner la startup dans laquelle vous souhaitez investir et choisir le montant et un moyen de paiement.

A TRES VITE SUR WISEED.COM

Vous avez d'autres questions ?

Consultez notre centre d'aide sur wiseed.com
ou joignez-nous au 05 31 61 62 63

supportclient@wiseed.com

3, avenue Didier Daurat - 31400 Toulouse, France
SAS - 7022Z - RCS Toulouse B 504 355 520

Conseiller en Investissements Participatifs - Plateforme de financement participatif immatriculée ORIAS sous le numéro 13000606.